

## **Marché hebdomadaire : tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013**

### **Le rapporteur,**

⇒ indique au conseil municipal que la commission paritaire du marché, qui s'est réunie le mardi 2 octobre dernier, propose :

- ✓ de porter de 0,95 € à 0,97 € le tarif du mètre linéaire pour l'occupation du domaine public, le jour du marché, par les commerçants dont la présence est régulière. Le paiement s'effectuera trimestriellement, à terme échu, par titre de recette ;
- ✓ de porter de 1,35 € à 1,38 € le tarif du mètre linéaire pour l'occupation du domaine public, le jour du marché, par les commerçants de passage ;
- ✓ de porter le prix du branchement aux bornes électriques de 1,04 € à 1,10 € pour les commerçants de passage ;
- ✓ de porter le tarif forfaitaire trimestriel du branchement aux bornes électriques de 12,41 € à 13,15 € pour les commerçants abonnés. Pour ces derniers le règlement s'effectuera, à terme échu, par titre de recettes.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

#### **APPROUVE :**

les propositions de tarification et les modalités de recouvrement, présentées ci-dessus par le rapporteur, qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;

#### **AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **VOTE : à l'unanimité**